

Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie Britannique, comme équivalant au B.A. pour l'admission à l'étude du droit. La Dominion Association of Chartered Accountants accepte également les gradués du C.M.R. comme étudiants inscrits aux mêmes conditions que les gradués d'universités.

L'admission au Collège se fait par concours. Les candidats doivent passer un examen médical sévère et avoir obtenu l'immatriculation junior ou un équivalent acceptable.

Pendant les années de guerre 1942-45, le Collège était le centre de divers cours pour les officiers, les principaux étant ceux de l'état-major canadien de l'active comprenant 12 cours intermédiaires et 7 cours secondaires et 1,072 officiers d'état-major qualifiés.

Le Collège militaire royal a été choisi comme siège du Collège d'état-major canadien qui sera inauguré en juin 1946 pour initier à des fonctions d'état-major des officiers de l'armée canadienne, du C.A.R.C. et, sur une petite échelle, des armées d'autres pays de l'Empire britannique.

Le sort du Collège, comme institution de formation des cadets, n'a pas encore été décidé.

### Section 3.—Le Corps d'aviation royal canadien

Le Corps d'aviation royal canadien, composé d'un corps régulier ou permanent, d'un corps auxiliaire et d'un corps de réserve ainsi que d'une division féminine et des cadets de l'air, s'est développé considérablement au cours des années de guerre. Le 10 septembre 1939, les corps régulier et auxiliaire comptaient 4,606 officiers et membres. A son maximum en décembre 1943, l'effectif du C.A.R.C. se composait de 206,350 membres dont 15,153 femmes. Quarante-huit escadrilles ont participé à des opérations outre-mer et plusieurs milliers d'hommes ont été incorporés à des escadrilles de l'Aviation royale et à d'autres unités dispersées dans le monde entier. Quarante autres escadrilles ont été gardées au Canada pour la défense territoriale. Le C.A.R.C. a entrepris en outre la mise en œuvre du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, en vertu duquel 131,553 membres d'équipages aériens ont été fournis à l'armée de l'air de la Grande-Bretagne et des Dominions (voir pp. 1126-1136).

Afin de favoriser la transition de la guerre à la paix, un corps intérimaire a été constitué, qui sera maintenu jusqu'au 30 septembre 1947 alors qu'un projet d'établissement permanent, autorisé en février 1946, sera mis à exécution.

Le cadre permanent de temps de paix sera constitué par les corps régulier, auxiliaire et de réserve et se composera d'escadrilles de chasse, de bombardement et de transport avec les unités auxiliaires requises. Le cadre permanent comprendra huit escadrilles de manœuvre et huit sections mixtes, portant le chiffre des effectifs à 16,100 officiers et membres. Deux escadrilles de bombardiers de reconnaissance, deux de transport, une de chasseurs de reconnaissance, une de chasseurs-bombardiers, une d'observation aérienne et une de photographie constitueront l'armée de manœuvre de l'air. Les sections mixtes pourvoient aux communications, au sauvetage aéro-maritime, au remorquage de cible, au vol plané et au vol d'exercice des membres des équipages aériens remplissant des fonctions administratives. L'unité de planeurs et l'escadrille d'observation aérienne emploieront toutes deux des membres du personnel de l'armée aussi bien que de celui de l'aviation.